



Ecole JAVOUHEY
Tél. 02.98.45.08.02

2 et 4 rue du Rempart - CS 63816 —
Fax. 02.98.05.28.11

29238 BREST CEDEX 2
accueil.amj@groupeamj.org

Brest, le 27 août 2020

PROTOCOLE SANITAIRE

CONTEXTE

Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement de notre école à compter de la rentrée scolaire 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont assouplies.

PRELABLE

Dans ce contexte de pandémie, il est rappelé, que :

- **Avant de quitter la maison**, en cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38°, votre enfant doit rester à la maison.
- Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison.
- En cours de journée, si des symptômes apparaissent, l'école vous contactera afin que vous veniez chercher votre enfant.

REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

APPLICATION DES GESTES BARRIERE

Les gestes barrière restent appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Un temps sera à nouveau consacré le premier jour de classe à une sensibilisation à ces gestes.

Le lavage des mains

Le lavage des mains sera réalisé par le biais d'un gel hydro alcoolique ou de savon :

- A l'arrivée à l'école
- Avant le repas
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le port du masque

- **Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels.**
- **Il est obligatoire pour tous les parents entrant dans l'établissement.**

Pour les élèves, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente (toutes les 3 heures). Elle est assurée au moins 3 fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces sera réalisé une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, espaces communs, est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

SUR LA COUR DE RECREATION

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe et d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc..) est permise.

GESTION EVENTUELLE D'UN CAS DE COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève l'enfant sera isolé immédiatement (avec un masque pour les enfants en âge d'en porter) dans une pièce dédiée où il sera surveillé dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Les parents seront immédiatement prévenus. Ils devront venir chercher leur enfant en respectant les gestes barrière.